

Charte égalité Femmes/Hommes du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

Un exemplaire de cette charte doit être signé et remis par vous à la direction des études.

Suite de la lettre de la ministre de la culture en date du 3 novembre 2017 demandant à l'ensemble des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur du ministère de rédiger une charte « Egalité Femmes /Hommes » pour la fin du mois de juin 2018, la CNSAD a décidé de s'emparer de ce sujet.

La directrice a commandité, dès le début de l'année 2018, une enquête à une ancienne élève du Conservatoire (Manon Chircen) ayant suivi le cursus de formation à la mise en scène et ayant écrit, au cours de sa 2ème année de formation, une pièce - nommée « Morsure » - sur le thème des violences faites aux femmes.

Un questionnaire comportant 23 questions a été mis au point en gardant en tête les sept axes d'amélioration proposés par le ministère pour l'élaboration de la future charte. Ces questions portaient notamment sur la présence d'inégalités, de stéréotypes et de comportements au sein de l'école ainsi que sur le degré d'information dont disposent les élèves.

Manon Chircen a ainsi rencontré, sur une période de trois mois, 66 élèves parmi les trois promotions en formation au Conservatoire (35 filles et 31 garçons).

Ce rapport de 40 pages a servi de base à la rédaction de la charte du Conservatoire qui a pour nature d'être évolutive et régulièrement mise à jour.

Les principes

Chacun, au sein de l'établissement, et lors des procédures de recrutement de toutes natures, pour y travailler ou y étudier, doit être traité dans un souci constant d'équité, quelle que soit son origine sociale, géographique, sa religion, sa couleur de peau, son sexe, ses orientations sexuelles, l'identité de genre, l'expression de genre ainsi que l'identité sexuelle.

Les éléments de naissance, comme le choix ou le refus d'une identité liée au sexe de naissance, doivent être respectés, et ne sauraient représenter sur aucun plan, l'ensemble de l'identité d'une personne.

Le sexe physique d'une personne, comme ses préférences sexuelles, comme sa couleur de peau, ne sauraient par ailleurs déterminer l'ensemble de son identité artistique et restreindre les propositions pédagogiques qui lui sont faites.

Le répertoire classique français et étranger, comme le répertoire contemporain, doivent être librement réinterrogés à l'aune des trois

principes précédents, et ne sauraient représenter une norme éternellement reproductible des relations Femmes/Hommes, de la place de la femme dans la société comme dans la représentation théâtrale. De même, l'origine sociale des personnes, comme leurs particularités physiques ou leur couleur de peau, ne sauraient déterminer leur capacité à remplir telle ou telle tâche, pas plus qu'à interpréter tel ou tel rôle. La notion d'emploi est définitivement abolie. Toute personne discriminée, victime de violence sexuelle, de harcèlement, ou mise en difficulté, même de manière apparemment anodine sur ces mêmes sujets par qui que ce soit au sein de l'école doit trouver écoute, assistance, et information auprès d'un ou plusieurs référents identifiés. Ce ou ces référents doivent se situer dans une zone d'impartialité, de discrétion, et de respect des souhaits de la personne entendue. Il doit être porté une attention réelle et sérieuse aux violences qui relèvent de l'humour déplacé, du sous-entendu, ou de la pression sexuelle implicite.

Le personnel, les enseignants permanents ou ponctuels, et les étudiants, ont droit à une information complète et mise à jour sur les structures d'aide, les numéros d'appel, les dispositifs de tout ordre pouvant les accompagner dans leurs difficultés ou leur réflexion sur ces sujets. A ce titre, une cellule d'écoute, de traitement et d'alerte ALLODISCRIM (n°vert 0800 10 27 46) est ouvert à l'ensemble des personnels et étudiants du CNSAD.

Toute personne étant amenée à étudier, travailler, enseigner dans l'établissement signera la présente charte.

Ce document fera l'objet d'une mise à jour annuelle en CE, CHSCT, et CT. Il devra être évolutif selon les objectifs atteints dans l'année, et nourri des échanges rapportés par chacun des responsables de service.

Les actions

(Chapitre à mettre à jour annuellement)

Représentation

Le Conservatoire National Supérieur d'art Dramatique persévèrera dans sa politique de parité au sein de toutes ses instances, consultatives ou décisionnaires et de ses jurys de recrutement.

Le personnel

Le Conservatoire National Supérieur d'art Dramatique persévèrera dans son attention au caractère non discriminant des procédures de recrutement et de la politique salariale de l'établissement, et à l'égalité de l'accès aux offres de formation continue ainsi qu'aux possibilités d'évolution de carrière.

Une attention particulière sera portée à la féminisation du service technique, hors costumes et assistantes.

Le Conservatoire continuera de porter une attention bienveillante aux situations familiales et à leur articulation avec la vie professionnelle.

Il sera à l'écoute, lorsque la nature des postes le permet, des demandes du personnel à exercer le télétravail.

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique désignera un ou des référents égalité Femmes/Hommes, harcèlement, et discrimination, au sein du personnel de l'école, après concertation des agents concernés.

Le ou la responsable des ressources humaines veillera à la bonne information des personnels comme indiqué dans les principes. Plus largement, la coordination de l'ensemble des questions d'égalité et de discrimination relèveront de sa responsabilité.

Les enseignants et intervenants pédagogiques

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique s'assurera d'une égale représentation des hommes et des femmes dans le corps professoral. S'agissant des artistes invités et des auteurs, il s'assurera de ne pas reproduire au sein de l'établissement la prédominance actuelle des hommes dans ces activités au sein du Théâtre Français.

Il diffusera et encouragera les enseignants à suivre les formations en vue de lutter contre les stéréotypes sexistes, les discriminations et les violences de toute nature.

La direction des études, directement en lien avec les enseignants, instaurera un dialogue régulier, notamment au sein du Conseil des études, sur l'avancée des mentalités au sein de l'école sur ces questions, notamment celle des évolutions de la pédagogie qu'entraîne la disparition des notions d'emplois. Ce service veillera à ce que l'école reste dans un dialogue actif autour des questions de société, parmi lesquelles l'égalité Femmes/Hommes tiendra une place de premier rang.

Le Concours

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique poursuivra son recrutement strictement paritaire.

Il proposera aux candidats un document d'inscription dans lequel en lieu et place de « Homme » et « Femme » seront proposées trois possibilités : « Femme » « Homme » et « Non Binaire ». Les personnes cochant cette dernière case, refusant ainsi de définir leur identité à partir de leur sexe, choisiront sur le même document de passer le concours dans le jury qu'ils choisiront.

A la rubrique « parents », les candidats n'auront plus à renseigner leur « père et mère » mais le « parent 1 » et le « parent 2 ».

Les Etudiants

Le Conservatoire National Supérieur désignera, après concertation, un ou des référents égalité Femmes-Hommes /harcèlement /discrimination, au sein du personnel de l'école. Ces personnes rendront compte de leurs observations à la ou au responsable des ressources humaines.

Les étudiants peuvent demander à rencontrer la ou le référent pour une simple interrogation, un doute, une question, un renseignement. Si des situations condamnables apparaissent, le ou la responsable des ressources humaines devra (avec l'accord de l'étudiant(e)) faire part des faits à la direction des études qui en fera elle-même part à la directrice ou au directeur de l'établissement. La personne, quelle qu'elle soit, qui se sera rendue coupable de violence physique ou verbale avérée s'exposera à une procédure disciplinaire. Un soin particulier doit être porté par la direction des études à l'accompagnement de la ou du plaignant si des sanctions sont envisagées à l'égard de la ou des personnes qu'il a désignée(s) comme problématiques. Dans le cas de faits moins graves mais qui ne sauraient être considérés comme anodins, un dialogue s'engagera sous la responsabilité des mêmes personnes.

Une information précise et régulièrement mise à jour sera mise en place par la direction des études en direction des étudiants sur les structures d'aide et de conseil pour les personnes harcelées ou discriminées. Cette information sera diffusée sous forme d'affichage (avec l'aide active du service de la communication et de celui de l'accueil), de mails (par la direction des études), et au sein des premiers dialogues avec les étudiants lors de leur arrivée dans l'école. Elle sera intégrée au « Livret de l'élève ».

Le Conservatoire continuera d'encourager les vocations féminines pour les futurs postes à responsabilité que sont la mise en scène et l'écriture, voire la direction de lieux et la création de festivals. Les trajets des élèves en double cursus « Jouer et mettre en scène », et les doctorantes et doctorants du programme SACRe seront accompagnés dans le souci d'analyser et de dépasser les éventuels problèmes de légitimité rencontrés par ces personnes, pour des raisons de sexe, d'origine sociale et géographique, ou de couleur de peau. La ou le responsable du cursus « Jouer et mettre en scène » comme la ou le chargé(e) de la recherche au Conservatoire seront responsables du suivi de ces questions pour ces cursus.

Le planning sera repensé de manière à laisser le temps aux étudiants d'échanger régulièrement, accompagnés ou non, sur ces questions de société. Une salle sera réservée les jours dits, à cet effet.

L'école

Le rapport d'activité annuel - présenté en CA - inclura une annexe réunissant l'ensemble des statistiques sur les élèves, les enseignants, les personnels administratifs et techniques.

L'école, dans son fonctionnement comme dans ses propositions pédagogiques et artistiques, visera une exemplarité au rayonnement européen et international sur ces questions. Les projets menés par le réseau européen E :UTSA et l'Ecole Nationale de Théâtre du Canada et portés par le Conservatoire, incluront une réflexion systématique sur l'égalité, les violences faites aux femmes, la discrimination au sein des entreprises artistiques, et les moyens actifs d'agir. Ces projets, comme

ceux initiés à l'intérieur de l'école, seront conduits par la volonté d'accompagner une nouvelle représentation du Monde, librement inspirée par la rencontre d'une génération avec des artistes choisis pour le talent pédagogique et artistique, mais aussi leur capacité à entendre et rendre compte d'une révolution des représentations dont le Théâtre Français a besoin.